

## Information aux patient-es et déclaration de consentement

Version 1.0 | 29 mai 2026

### Déroulement du traitement

Le traitement se déroule en trois phases: diagnostic, traitement et sortie. Les traitements sont dispensés dans notre cabinet par des psychothérapeutes reconnus au niveau fédéral ou par des psychologues en formation continue en vue de l'obtention d'un titre de spécialiste.

L'entretien d'évaluation comprend deux à trois rendez-vous. Ils seront l'occasion de recueillir les informations essentielles, d'évaluer l'état psychique actuel et d'établir un diagnostic. Un plan de traitement est élaboré à la fin de cette phase. Pour les examens somatiques, nous travaillons en collaboration avec les médecins référents.

Au cours de la suite du traitement, le plan thérapeutique sera ajusté, puis mis en œuvre étape par étape. Si un traitement médicamenteux s'avère nécessaire, nous travaillons en étroite collaboration avec les médecins référents ou orientons les patients vers des psychiatres ou des établissements psychiatriques.

À la fin du traitement, la thérapie s'achève par une rétrospective ainsi qu'une évaluation du déroulement et des résultats de la thérapie.

### Accompagnement thérapeutique numérique avec ylah®

En cas d'indication appropriée – dépression, anxiété ou addiction – et si les conditions préalables sont réunies, ylah® peut être utilisé comme outil thérapeutique numérique. Ce point sera examiné avec vous lors de l'entretien préliminaire.

ylah® est un logiciel de dispositifs médicaux qui associe des activités en ligne et des entretiens en face à face dans le cadre de la psychothérapie mixte.

Si ylah® est utilisé, vous recevrez une invitation séparée par e-mail. En utilisant ylah®, vous acceptez la déclaration de protection des données de YLAH AG qui vous sera communiquée avant la première utilisation.

### Envoi de rapports

À l'issue de l'entretien d'évaluation, un rapport résumant les informations essentielles ainsi que la suite de la prise en charge discutée est envoyé au médecin traitant ou au psychiatre référent. À l'issue de la thérapie, un rapport contenant les informations essentielles relatives au déroulement de la thérapie est envoyé à ce même professionnel.

### Annulation / report d'un rendez-vous

En cas d'empêchement, veuillez indiquer votre absence par e-mail au moins 48 heures avant le rendez-vous (de lundi à vendredi) auprès de YLAH Praxis GmbH. Les rendez-vous non annulés dans les délais impartis vous seront facturés, quelle que soit la raison de l'empêchement, à un tarif forfaitaire de CHF 80.–.

Nos traitements se déroulent principalement par visioconférence. Des rendez-vous en présentiel sont possibles sur demande.

## Protection des données et consentement

La loi suisse sur la protection des données (LPD) prévoit que le traitement des données relatives à la santé nécessite en principe le consentement explicite de la personne concernée. En apposant votre signature, vous confirmez accepter les points suivants:

**Traitement des données personnelles:** Vos données à caractère personnel (nom, date de naissance, adresse, coordonnées, informations relatives aux assurances) sont utilisées pour gérer le traitement et la facturation.

**Traitement des données relatives à la santé:** Les données relatives à votre santé (diagnostic, déroulement du traitement, rapports) sont traitées aux fins de mise en œuvre et de documentation du traitement. Il s'agit là de données à caractère personnel nécessitant une protection particulière au sens de la LPD.

**Transmission des données:** Vos données ne seront transmises que dans la mesure où cela est nécessaire pour votre prise en charge. En fonction des moyens thérapeutiques utilisés, les destinataires suivants peuvent être concernés:

| Destinataire                 | Catégorie de données                             | But   |
|------------------------------|--|---|
| Médecin, psychiatre référent | Données relatives aux résultats et au traitement | Coordination du traitement                                |
| Assurance                    | Données de base et données de facturation        | Facturation (tiers payant)                                |
| YLAH AG (ylah®)              | Données d'identification et d'utilisation        | Accompagnement thérapeutique numérique, assurance qualité |

Le dossier médical est tenu en interne par YLAH Praxis GmbH.

**Facturation:** La prise en charge est généralement assurée par votre assurance maladie, accidents, invalidité ou militaire. Vous recevrez une copie de la facture. Les modalités concrètes de facturation seront discutées lors du premier entretien. Exception: pour les patient-es qui prennent en charge eux-mêmes les frais, la facturation est effectuée directement.

**Conservation:** Conformément aux lois cantonales sur la santé, les documents relatifs au traitement sont conservés par le ou la professionnel-le de santé chargé-e du traitement.

**Révocation:** Vous pouvez révoquer ce consentement à tout moment par écrit, sans que cela n'affecte la licéité du traitement effectué jusqu'alors. Veuillez noter qu'une demande de suppression n'entraîne en principe pas la suppression des données, le ou la professionnel-le de santé étant légalement tenu-e de les conserver.

Je déclare par la présente avoir lu ces informations et accepter les conditions de YLAH Praxis GmbH.